



L'Économie du Développement Durable et l'Économie Sociale et Solidaire

Amanar AKHABBAR¹, Sophie SWATON
Centre Walras – Pareto, Université de Lausanne

(Version provisoire)

Résumé : L'économie du développement durable (EDD) et l'économie sociale et solidaire (ESS) sont deux domaines qui se réfèrent parfois l'un à l'autre sans pour autant s'appuyer sur une analyse systématique des liens entre leurs objectifs, outils, approches et concepts. Il n'est pas rare que les objectifs ou moyens d'y parvenir de l'un contredisent ceux de l'autre ou, inversement, qu'ils se renforcent mutuellement. En particulier, les deux approches appellent à une réorganisation de l'économie de marché et du capitalisme qui passe à la fois par une modification profonde de la structure des incitations qui guide les agents ainsi que des valeurs mêmes qui guident ces individus. De plus, les deux approches créent et expérimentent de nouveaux modes de comptabilité et de nouveaux indicateurs. Par ailleurs, d'un point de vue méthodologique, le cadre macroéconomique de l'EDD pourrait être particulièrement utile pour l'ESS, et les approches de cette dernière, comme celle d'innovation sociale, permettraient de donner corps à certaines propositions de l'EDD. Une réflexion systématique est nécessaire. De nature théorique, notre communication participe à l'établissement d'un chaînon manquant entre deux domaines : l'économie du développement durable et l'économie sociale et solidaire.

Mots clés : Développement durable, soutenabilité forte, soutenabilité faible, économie sociale et solidaire, utilité sociale, entreprises sociales, croissance durable, indicateurs

Key words: Sustainable development, strong sustainability, weak sustainability, social economy, social utility, social enterprises, growth, index

¹ amanar.akhabbar@unil.ch, sophie.swaton@unil.ch

« *Physical infrastructure and social architecture conspire against us here. Lured by our evolutionary roots, bombarded with persuasion, and seduced by novelty: we are like children in the sweet shop, knowing that sugar is bad for us; unable to resist the temptation* », Tim Jackson, 2010, *Governance for Prosperity*, p.23.

Il existe deux principales manières de concevoir le développement durable. La première, que nous appelons la méthode traditionnelle, ou encore approche de soutenabilité faible, considère que, pour survivre aux enjeux énergétiques et climatiques de la croissance, il nous faut investir massivement dans la recherche et mettre en œuvre de nouvelles technologies et énergies ainsi que modifier la fiscalité avec l'introduction de droits à polluer et de taxes carbone notamment. Dans cette perspective, les modèles standards prévoient un taux de progrès technique confortable et la possibilité de contourner le *peak oil*. Selon ce scénario, des énergies renouvelables seront découvertes et l'on pourra continuer à vivre « comme avant » et rouler dans des voitures hybrides pour aller au supermarché acheter des produits « bio »².

La seconde approche est celle de la vision alternative du développement durable, encore appelée soutenabilité forte. Selon cette approche, notre croissance actuelle repose sur la consommation et l'investissement productif pour une société consumériste. Cette société produit non seulement des externalités négatives sur l'environnement mais aussi des déséquilibres sociaux et humains: les inégalités nationales et internationales, les diverses souffrances au travail, un développement humain médiocre, par exemple. Chercher de nouvelles technologies et de nouvelles énergies ne suffit pas à créer un développement durable: il faut développer de nouveaux modes de vie, styles de vie, de nouvelles manières d'entreprendre et de travailler. Par exemple, le développement technique et les institutions financières ont une lourde tendance à économiser sur le facteur travail, créant ainsi de fortes pressions sur les salaires, les travailleurs, et générant du chômage structurel et des inégalités. Dès lors, se fixer comme seul objectif un changement technique et la découverte de nouvelles énergies ne peut pas régler nos problèmes. Il faut plutôt axer le développement sur la qualité de la croissance, sur le développement humain et le capital social... Or quel domaine est mieux placé pour en parler que l'économie sociale?

En effet, l'économie sociale, qui s'appréhende le plus souvent comme un ensemble d'entreprises coopératives, mutualistes et associatives résultant de personnes, physiques ou morales, dont elles vont combler les attentes et les besoins, désigne également un mouvement issu d'expériences et de pratiques se voulant différentes de « l'autre économie ». En ce sens, l'économie sociale qualifie des formes d'entreprises, distinctes des entreprises privées et des sociétés de capitaux, notamment par les principes de fonctionnement à l'œuvre et les missions envisagées. Parmi ces missions, il y a celle de créer du lien social à partir de réalisations communes non axées sur la croissance à tout prix mais sur une qualité de vie donnant le primat à la personne plutôt qu'au capital. On parle d'ailleurs de « lucrativité limitée ». Si les théoriciens ne s'accordent pas toujours sur les contours et les évolutions des organisations de l'économie sociale, tous reconnaissent néanmoins un ensemble de valeurs et de règles inhérentes à sa pratique. Parmi les valeurs dites « cardinales » de l'ESS (Draperi 2007), il y a la responsabilité, l'égalité, l'autonomie et la solidarité. Clairement, en matière d'enjeux, la fonction essentielle et spécifique de l'ESS, qui la démarque de la logique économique dominante, est d'innover socialement.

² Cette approche a été formée dans une large mesure dans le cadre des travaux de la Cowles Foundation et la Yale University à New-Haven (Connecticut). Voir, pour un exposé des fondements théoriques de cette approche, Gordon et al. (1987), ainsi que Nordhaus (2008). Pour une approche réflexive, voir Dahan Dalmedico (ed.) (2007).

Notre communication analyse la manière dont s'articule l'économie sociale et solidaire avec les deux principales approches du développement durable. Le développement durable traditionnel (soutenabilité faible) génère des inégalités, il participe de manière équivoque au développement humain et au capital social, et il ne privilégie pas la mise en avant de processus de coopération et des modes d'organisation et de production alternatifs: il serait donc conflictuel avec l'économie sociale, à la différence du second type de développement durable, de soutenabilité forte. Ce dernier considère comme prioritaire les multiples inégalités et imagine de nouvelles manières de vivre et d'entreprendre. Ce développement durable là est centré sur la qualité de la croissance et redéfinit la prospérité : il serait complémentaire avec l'économie sociale. Néanmoins, ces deux domaines s'inspirent l'un de l'autre sans pour autant créer de liens systématiques entre leurs outils, approches et concepts. ESS et DD intègrent l'une et l'autre des préoccupations empruntées à l'autre domaine. Parfois, comme dans les travaux de l'ONU on juxtapose les objectifs sans définir les liens précis entre eux. Finalement, la relation entre ESS et EDD donne l'impression que l'ESS est sur une rive du progrès économique, celle du monde social et de la culture, et l'EDD sur une autre rive du progrès économique, celle du monde naturel, et que chacune construit un pont pour rejoindre l'autre rive. Notre préoccupation est de savoir si ces deux ponts peuvent se rejoindre au milieu du gué, ou s'ils n'ont aucune chance de se rencontrer ou d'arriver à destination.

Nous montrons, en particulier, que l'ESS et la forme faible du développement durable n'ont qu'un faible degré de compatibilité et d'affinité. En revanche, la forme forte du développement durable offre de fortes potentialités d'association avec l'ESS. Néanmoins, dans ce dernier cas, la relation entre économie sociale et solidaire et développement durable n'est pas symétrique : l'ESS peut se passer, logiquement, d'une réflexion sur le développement durable, comme elle l'a fait dans une large mesure jusque là. La relation de l'ESS vers le DD relève d'une possible alliance fructueuse ; en revanche, la forme forte de développement durable amène nécessairement à s'interroger sur de nouvelles formes d'entrepreneuriat et, à cet égard, trouve dans l'ESS de nombreuses réponses. Partant de là, nous montrons comment certains éléments de l'une et l'autre approche peuvent générer ensemble des synergies positives.

L'article est structuré en trois parties. Nous précisons la manière dont l'ESS est prise en compte dans la littérature standard du développement durable (section 1), avant de revenir sur la spécificité des organisations de l'économie sociale et l'absence de lien systématique avec l'EDD (section 2). Nous montrerons alors comment peut être établie une relation systématique entre ESS et la forme forte de l'EDD (section 3).

I. L'ESS dans la littérature sur l'EDD

A. Le développement durable entre enjeux économiques, sociaux et naturels

Dans les travaux publiés par les organisations internationales leader en développement, comme l'ONU, l'OCDE, l'OIT, la FAO et la Banque Mondiale, les enjeux d'environnement et d'énergie sont venus s'ajouter aux objectifs de développement global, de justice économique et sociale, et de réduction des inégalités. Ainsi, à la problématique du développement, au cœur des préoccupations de l'ONU dans les deux décennies 1950 et 1960, est venue s'ajouter celle de l'environnement et des énergies sans que soit néanmoins pensée de manière systématique l'articulation entre ces deux préoccupations. Aussi, dans les années 1970 et 1980, les travaux commandés par l'ONU formulaient des objectifs en termes de développement économique, de réduction des inégalités et de satisfaction des besoins de bases, ainsi que des objectifs environnementaux et énergétiques.

A cet égard, l'étude réalisée en 1977 par Wassily Leontief, Anne P. Carter et Peter Petri, *The Future of the World Economy*, est typique de cette manière d'aborder objectifs économiques, sociaux, environnementaux et énergétiques. Dans ce rapport remis à l'ONU, les auteurs examinent l'alerte de chercheurs comme ceux du Club de Rome sur l'impossibilité d'un développement économique général semblable à celui des pays de l'OCDE en raison des limites des ressources naturelles et des conséquences en termes de dégradation de l'environnement. La conclusion du rapport de Leontief *et al.*, souligne que : (1) Il est absolument invraisemblable que les inégalités entre pays riches et pays pauvres se réduisent de manière significatives sur la période 1970-2000, et que, au mieux, elles pouvaient être stabilisées ; (2) Un développement économique général permettant de satisfaire les besoins de base de tous est possible car les techniques disponibles le permettent et qu'il n'y a pas de contrainte énergétique et environnementale forte sur la période considérée ; (3) Que les limites les plus fortes au développement général sont, d'une part, les problèmes d'endettement des pays en voie de développement (et de balance des paiements) et, d'autre part, les problèmes institutionnels et politiques. Ainsi, sans une aide étrangère massive et sans un changement politique et institutionnel dans les PVD, aucune technologie ne permettra un décollage économique. Au delà de la pertinence des conclusions du rapport, pourtant très critiqué lors de sa parution, ce type d'analyse reflète l'absence de réflexion systématique sur les liens entre enjeux sociaux et enjeux environnementaux et énergétiques : il s'agit de juxtaposition d'indices et non d'une étude des interdépendances entre enjeux écologiques et enjeux sociaux.

A partir de la fin des années 1980, avec le rapport Brundtland (1987), cette approche s'est poursuivie avec l'association de manière systématique d'objectifs sociaux, économiques et « durables » (environnement, ressources et énergie). Ainsi, en 1992, le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro a conduit à définir trois piliers du développement durable : le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement. Néanmoins, là encore la démarche consiste à empiler les objectifs économiques/sociaux/durabilité.

Toujours est-il que cette approche par trois piliers sert de base pour les nouveaux modes de gouvernance économique. Dans le cas de la Suisse, la gouvernance de la Confédération Helvétique repose ainsi sur une définition du développement durable à trois dimensions : « la solidarité sociale », « l'efficacité économique », et « la responsabilité écologique » :

- La solidarité sociale est définie selon deux postulats principaux : « (1a) Garantie des droits de la personne humaine : Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis ; (1b) Limites de la liberté individuelle : L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir. »

- Par ailleurs, l'efficacité économique se définit comme l' « Ordre économique au service du bien commun » : « Le système économique doit satisfaire véritablement et efficacement les besoins de l'individu et de la société. L'ordre économique doit être aménagé de manière à encourager l'initiative individuelle, mais aussi à mettre l'intérêt personnel au service du bien commun, de telle sorte que le bien-être des générations présentes et futures soit assuré ».

- Enfin, la responsabilité écologique repose sur deux principaux postulats : « (15a) Sauvegarde des ressources naturelles : Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés ; (15b) Sauvegarde de la biodiversité : La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique. »

Aussi, en Suisse, la définition du développement durable est globale et, à partir des 3 principaux postulats, elle se déploie en 45 postulats.

B. L'économie du développement durable standard : le zoom sur les ressources naturelles

En l'absence de réflexion systématique sur les liens entre les trois piliers du développement durable, on constate que, *in fine*, celle-ci reste largement axée sur les questions d'environnement, de climat, de ressources naturelles et d'énergie. Ainsi, en dehors des travaux de grandes organisations comme l'ONU, l'économie du développement durable se concentre le plus souvent sur deux piliers : progrès et efficacité économique d'une part, et préservation de l'environnement et gestion des ressources rares d'autre part (voir, par exemple, Beat Bürgenmeier 2005). De plus, l'articulation entre ces deux piliers est claire : il s'agit d'intégrer les « contraintes » écologique dans le calcul économique visant à garantir des performances et l'efficacité économique. Dans cette perspective, la fonction de bien-être social standard est la somme actualisée des consommations (voir par exemple, Nordhaus 1991). Cette manière « standard » de concevoir le développement durable, qui externalise vers l'économie sociale les enjeux sociaux et d'équité, correspond dans une large mesure au courant dit de « durabilité faible ».

Selon cette approche, que nous appelons la méthode traditionnelle, il est considéré que pour survivre aux enjeux énergétiques et climatiques de la croissance il faut investir massivement dans la recherche et développement et mettre en œuvre de nouvelles technologies et énergies ainsi que modifier la fiscalité avec l'introduction de droits à polluer et de taxes carbone notamment. Dans cette perspective, les modèles prévoient un taux de progrès technique confortable et la possibilité de contourner le *peak oil*. Ce type d'analyse s'appuie souvent sur des modèles macroéconomiques où un agent représentatif effectue un choix intertemporel avec horizon infini en employant des techniques à facteurs de production substituables et bénéficiant de larges progrès techniques. On peut se référer ici utilement aux travaux, entre autres, d'Harold Hotelling (1931), Robert Solow (1974), Nicholas Stern (2006), Roger Guesnerie (2008), ou encore William Nordhaus (2008).

Dans ce cadre d'analyse, les principaux enjeux éthiques concernent les préférences intertemporelles des agents. Le problème du caractère éthique des préférences intertemporelles avait déjà été en partie soulevé par Frank Ramsey (1928), puis, par la suite, dans le cadre des modèles à générations imbriquées. On retrouve ce problème dans les questions de justice sociale, d'une part, et de développement durable, d'autre part. A titre d'exemple, Rawls y consacre des pages dans *Théorie de la justice* (1971). Ce point peut prendre une importance cruciale pour les débats sur les retraites par répartition ainsi que pour l'évaluation de l'effort que chaque génération doit consentir pour préserver les ressources naturelles et l'environnement. Le choix, en France, comme en Allemagne ou en Suisse, de poursuivre ou non le développement de l'énergie nucléaire est directement lié aux préférences intertemporelles dans la mesure où l'essentiel des coûts liés à cette énergie sont reportés sur les générations suivantes. Toujours est-il que dans cette approche macroéconomique standard, les questions de développement durable sont d'abord des questions liées aux ressources naturelles et seulement indirectement aux problèmes de justice sociale. En somme, cette économie du développement durable ci est plus à rapprocher de l'économie des ressources naturelles, de l'énergie et de l'environnement que de la conception plus générale du développement durable de l'ONU.

Dans cette perspective, il manque cruellement de moyens pour comparer les coûts et les bénéfices d'une politique ESS en termes de ressources naturelles et d'environnement, et réciproquement. Il ne s'agit pas ici d'évaluer ces coûts ou bénéfices en termes de points du PIB, ce que les modèles actuels font déjà, mais d'être en mesure de désagréger les ménages par catégories de revenu et d'évaluer l'impact d'une politique sur le niveau de vie. Par exemple, le choix de poursuivre ou de sortir de la stratégie nucléaire devrait être éclairé par des indicateurs précis quant aux conséquences des variations de prix des énergies sur les différentes catégories de ménages. De manière générale, l'évolution prévue des prix des énergies et des biens premiers (gaz, électricité, pétrole, eau, produits alimentaires de base) devrait être analysée en détail quant à son impact sur les différentes catégories de ménages. Autre exemple, l'application de la taxe carbone en France. Il a été immédiatement soulevé la question de l'effet sur les ménages d'une telle taxe³. Le gouvernement français a alors proposé de redistribuer sous forme de crédits d'impôts les montants prélevés. Si le projet n'a pas été retenu pour des raisons de constitutionalité, il montre bien que, dans certains cas, enjeux d'ESS et de DD sont directement liés, et cela de manière négative souvent : une amélioration de l'un peut provoquer une détérioration de l'autre. Nous revenons sur ce dernier point dans la section suivante.

C. Problèmes de DD et conséquences sur les enjeux sociaux.

Certaines problématiques du développement durable ont des conséquences directes sur les enjeux sociaux. Nous en citons ici quelques unes sans établir une liste exhaustive, en les classant selon deux types de relation : relations conflictuelles, et relations gagnant-gagnant entre ESS et DD. Débutons par des exemples de relations conflictuelles entre économie sociale et solidaire d'une part, et enjeux de développement durable d'autre part.

Partons d'un principe clé de l'EDD standard, à savoir l'internalisation des externalités écologiques par le moyen de droits à polluer, de taxes, de quotas, de réglementation et, parfois, de suppression de subventions à la production de certains biens. Ce principe a pour conséquence de renchérir le prix de certains biens afin que le signal marché, le prix, corresponde au prix réel en intégrant non pas les coûts privés mais les coûts sociaux. De nombreux biens de base, à commencer par les diverses énergies et les biens alimentaires, sont concernés par ce principe d'internalisation des externalités écologiques. Un renchérissement significatif du prix de ces biens permettrait de refléter leur coût écologique à court terme aussi bien qu'à long terme. A titre d'exemple, le coût de l'énergie nucléaire est, pour l'heure, très mal évalué dans la mesure où personne n'est encore capable de chiffrer le coût total de la production de l'électricité fournie par une centrale, du début de la construction de la centrale à son démantèlement complet et au stockage des déchets. Par ailleurs, si l'on va vers un mix énergétique, il ne fait aucun doute que le coût de production des énergies va augmenter de manière très significative : le rendement énergétique des nouvelles énergies (solaires, éoliennes, biomasse etc.) est très nettement inférieur à celui des énergies fossiles et nucléaire. Bien sûr, ces biens de bases constituent une part du budget des ménages d'autant plus importante que le revenu de ces ménages est faible. Autrement dit, les ménages les moins riches sont les plus durement touchés par l'application du principe d'internalisation des externalités écologiques. Ce problème, quoi que bien connu, est largement sous documenté. Pourtant, il est d'une importance considérable autant pour les acteurs du marché politique que pour une perspective d'alliance entre ESS et EDD.

³ Les entreprises, quant à elles, sont déjà soumises au système européen de permis d'émission. Par conséquent, elles ne sont pas concernées par ce système de taxe carbone.

Un grand débat en France comme en Suisse porte sur le pouvoir d'achat. L'accès à des biens fabriqués en Chine ou encore en Inde, par exemple, et vendus à faible prix en Occident permet d'accroître considérablement le choix des biens proposés aux ménages et permet de satisfaire une demande forte pour des biens qui ne sont pas de première nécessité, comme les biens issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les loisirs et les voyages touristiques. Pourtant, le coût écologique des biens importés d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, est considérable et les prix payés par les consommateurs occidentaux, dérisoires. C'est que la logique véhiculée dans nos modes de vie est celle de consommer pour consommer, pour exister socialement, pour accroître son capital social et ses capacités...

Venons-en aux relations « win-win » entre EDD et ESS :

- Dégradation de l'environnement et changement climatique : effet sur les économies agricoles qui sont basées sur l'exploitation des ressources naturelles.
- Raréfaction des ressources naturelles et conflits politiques : conséquences sur les populations. Nous sommes clairement dans des situations à haut risque pour ce qui est de la gestion de l'eau et des nombreuses autres ressources naturelles. On doit affronter non seulement des situations de conflits armés mais aussi les problèmes typiques de la « Tragédie des Communs ».
- La démarche des entreprises standards, fondée sur le marketing, la communication et la publicité, vise à générer des pulsions d'achat, à créer des besoins, à valoriser la consommation, à rendre indispensable la nouveauté et insupportable d'être « hors du coup » : dorénavant l'essentiel des coûts de nombreux biens de consommation ne sont pas des coûts de fabrication physique mais les coûts de communication. Cette démarche est complémentaire d'une politique d'offre de crédits à la consommation et de facilité de paiement, peu importe le niveau d'endettement des ménages en question (ainsi qu'avec la pratique de taux d'intérêts usuriers). En somme, on est loin d'une démarche centrée sur l'épanouissement.
- Inégalités dans les pays riches : créer une demande de biens de luxe qui ont un coût écologique particulièrement élevé (intensité des déplacements en avion, utilisation de plusieurs véhicules automobiles par ménage, achat de véhicules polluants, fréquence du renouvellement des biens et services, etc.).
- Dans les PVD, notamment, la pauvreté a des conséquences écologiques dramatiques. La surexploitation des ressources naturelles (forêts etc.), notamment, constitue un cercle vicieux bien connu : pauvreté implique la destruction des ressources et de l'environnement naturel et social, ce qui enferme dans la pauvreté.
- Aux deux extrêmes de la répartition des revenus : les plus pauvres (impact négatif sur l'environnement) et les plus riches (idem). Ceci étant dit, les habitudes des classes intermédiaires ne sont pas particulièrement vertueuses mais leur impact écologique est plus facile à contrôler (ils font partie des réseaux de recyclage, de traitement des eaux usées, ont un certain souci de l'environnement, ont des pratiques plus saines pour leur santé et l'environnement, etc).

A ce stade de la réflexion, le chaînon manquant entre ESS et DD est loin d'être établi. Il importe d'abord revenir sur les définitions et les enjeux de l'ESS afin de mettre en évidence en quoi ce type d'économie entretient des rapports privilégiés avec le DD.

II. La question du développement durable dans la littérature d'ESS

A. Spécificité et enjeux des organisations de l'économie sociale (OES)

L'économie sociale et solidaire (l'ESS) désigne un mouvement de pensée et un ensemble d'organisations inscrites dans une filiation particulière : celle de l'économie sociale, née en France au 19^{ème} siècle, prônant certains principes fondamentaux comme la prise en compte de l'homme au-delà du profit, l'autonomie par rapport à l'Etat et au marché, la mixité des ressources ou encore la démocratie avec le principe « un homme, une voix », propre aux mutuelles (Desroches 1983, Batifoulier 1995). Ces dernières, avec les associations et les coopératives constituent le noyau dur de l'ESS (Vienney 1994, Gueslin 1998). Mais le statut juridique ne suffit plus à définir les organisations de l'ESS dont certaines, notamment sous la pression grandissante de la concurrence et la diminution des ressources et subventions pour d'autres, se sont détournées de leur mission première, à savoir la volonté de fonder un projet commun, pour privilégier les exigences économiquement standard de rentabilité et de performance. C'est aussi ce détour ou abandon de leurs principes fondateurs qui a valu à certains groupes financiers de subir de plein fouet la crise des *subprimes* à l'instar de Natixis, banque de financement et d'investissement créée par les groupes Banques populaire et Caisse d'Epargne, ou encore de la filiale Calyon du Crédit Agricole. Des coopératives de consommation se sont aussi tournées vers davantage de recherche de profit et ne se démarquent plus guère des entreprises classiques dont elles imitent le management plutôt que de valoriser leur particularité (Meyer et Ohana 2007). Entre viabilité économique et mission sociale ou d'intérêt collectif, un équilibre est à trouver dans les OES. Mais pour être en accord avec l'ESS, cet équilibre ne saurait se faire au détriment de l'homme. Ainsi, les valeurs de l'ESS sont souvent revendiquées par les théoriciens de l'économie sociale (Draperi 2007), affirmant la nécessité de recentrer les missions prioritaires de l'ESS.

De ce point de vue, tous ne s'accordent pas (Bidet 2000). Et les termes de social et de solidaire (Laville 1994) se voient même parfois opposés, les partisans de l'économie sociale reprochant à ceux de l'économie solidaire un trop grand rapprochement avec l'Etat ; et les défenseurs de l'économie solidaire percevant chez les premiers un manque de présence sur le terrain et la dilution de la mission sociale de ce type d'économie au-delà de l'activité marchande. Entre associations et coopératives, les enjeux peuvent effectivement différer (Demoustier et Rousselière 2005), tout comme les modes de financement et les ressources humaines. Pourtant, c'est bien dans l'économie sociale et solidaire que ces organisations s'incarnent. Dans cette optique, les associations créées dans les années 1980 pour répondre aux besoins d'une société en crise, font écho aux Caisses de solidarité apparues au 19^{ème} siècle pour venir en aide aux ouvriers en difficulté. Entre solidaire et sociale, l'économie n'a pas à choisir. Ce sont ces deux volets qu'elle doit articuler plutôt à la dimension économique. L'ESS s'inscrit alors dans une dynamique de « mouvances » et cumulent plusieurs objectifs sociaux, économiques, environnementaux et/ou politiques (Chopart et al. 2006).

Dans les années 1990, l'ESS se réaffirme (Defourny et al. 1999, Favreau 1997, Evers et Laville 2004) et l'on observe en Europe des entreprises d'un type nouveau qui se qualifient de « sociales » et revendiquent leur filiation avec l'ESS. Elles prônent différents critères, allant de l'activité marchande à l'utilité publique (activité de récolte ou de recyclage des déchets) en passant par la participation des différentes parties prenantes (employés, usagers, clients, fournisseurs, associations locale, collectivité territoriale, ONG représentant la société civile) et l'autonomie. Les chercheurs du groupe EMES ont identifié une série de neuf critères (www.emes.net) offrant ainsi de nouvelles perspectives de recherche et permettant de créer des ponts entre les différentes composantes du tiers-secteur (Defourny et Nyssens 2006). Dès

lors, il devient concevable d'élargir les statuts juridiques des OES, notamment aux entreprises de type SA, par exemple, si et seulement si elles répondent à certains critères. Tel est le cas de certaines OES en Suisse romande où la forme juridique de mutuelle n'existe pas. Des entreprises dites « sociales » coexistent donc avec des associations et des coopératives. Précisément, parmi les critères retenus en Suisse, la prise en compte de l'environnement fait partie des critères nécessaires pour définir une entreprise sociale (Swaton 2011). Nous en venons à la question de la relation systématique entre ESS et enjeux de développement durable.

B. Un avantage comparatif implicite pour intégrer l'environnement

Comme nous l'avons souligné, en Suisse, la prise en compte de l'environnement fait partie des critères nécessaires pour définir une entreprise sociale. Il s'agit là d'un critère non exclusif⁴ à l'entrée mais évolutif. En effet, en adhérant à la Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire de Genève (Après-GE), une entreprise s'engage à mettre en œuvre, dans les deux ans suivant son adhésion, des pratiques en accord avec la préservation de l'environnement, comme la réduction des émissions de CO₂, de consommation des ressources naturelles, la gestion des déchets, la promotion de la mobilité douce et des énergies renouvelables. A ce titre, cette entreprise bénéficie d'un accompagnement. Le cas suisse demeure encore une exception dans la dimension de l'intégration directe de l'environnement dans la liste des critères ciblés pour définir une OES, au même titre que la participation. En général, certaines associations sont clairement dédiées à l'environnement alors que d'autres privilégient une cause strictement sociale. Quant aux fondations, leur apparition est relativement récente à l'échelle historique (Archambault 2003) contrairement aux Etats-Unis. Leur lien à l'ESS n'est pas systématique.

L'inclusion de l'environnement et/ou l'alliance au versant social explicite dans l'énonciation des « piliers » du DD, ne va donc pas nécessairement de soi dans les OES, du moins au niveau de la théorie que nous visons à mettre en relief ici⁵. C'est surtout indirectement que ces dernières présentent un avantage comparatif pour intégrer les concepts du DD. En effet, par leurs principes fondateurs, les OES appliquent spontanément, et par là sans aucun doute mieux que les entreprises classiques qui sont contraintes de le faire par pression de la société civile, les principes du DD.

En quoi le lien entre les OES et le DD est-il induit par les principes spécifiques de l'ESS (Parodi 1998) ? Le principe de la lucrativité limitée indique que le profit n'est pas la seule source de recherche d'une entreprise qui peut en conséquence librement et sans contrainte se consacrer à d'autres missions d'ordre social et environnemental compatible avec son activité économique. Car une OES ne vise pas à satisfaire seulement les actionnaires mais l'ensemble des parties prenantes, externes et internes. Pour ce, la gouvernance revendiquée au sein des OES est d'ordre démocratique. Par le principe de la double qualité, les bénéficiaires sont aussi

⁴ Contrairement à celui de transparence pour les sociétés anonymes, conçu pour repérer et éliminer des comportements opportunistes.

⁵ Dans la pratique, notons les initiatives innovantes de grandes organisations de l'ESS en France qui, à l'instar de la MAIF et de la MACIF ont lancé les rencontres du Mont-Blanc (www.rencontres-montblanc.coop) entre les responsables d'OES du monde entier. L'édition de 2007 portait sur le thème « Défis énergétiques : les réponses de l'économie sociale » et celle de 2009 sur « Comment nourrir la planète ? Quel rôle pour l'économie sociale ? ». La prochaine rencontre aura lieu en novembre 2011 et vise à préparer Rio 2012. L'alliance coopérative internationale (ACI) qui regroupe les coopératives, banques et mutuelles témoigne aussi de préoccupations relatives au DD (www.ica.coop/fr). En Belgique, des chercheurs s'intéressent à l'émergence de coopératives spécialisées dans les énergies renouvelables (Huybrechts et Mertens, communication au colloque international EMES, Copenhague, 4-7 juillet 2011).

les usagers, et leur participation n'est pas fonction du capital investi mais relève du principe « un homme, une voix », pas toujours facile à mettre en pratique dans les organisations importantes, mais qui reste un critère fondamental. Dans une coopérative ou dans une mutuelle, les clients disposent également d'un pouvoir délibératif. Et les propriétaires ont des intérêts convergents avec les clients puisque ces derniers sont les sociétaires de l'organisation. La frontière qui existe souvent dans les entreprises classiques entre parties prenantes externes (usagers, fournisseurs, clients) et internes (salariés, propriétaires) est de fait en partie abolie dans les OES et, avec elle, bon nombre d'obstacles liés à l'implantation de mesures de DD au sein des entreprises classiques.

De plus, les OES sont davantage ancrées dans le « local ». Dans les critères de définition d'une entreprise sociale, s'inscrit en effet le critère d'une activité au service de la collectivité. Des OES ont ainsi développé des services sociaux comme le service à la personne, dans les domaines de l'éducation ou de la santé. Pour Parodi (2005), les OES sont particulièrement bien adaptées au développement des territoires locaux. Selon Blanc (2008), on peut identifier, grâce notamment au principe de la double qualité, une forme de durabilité dans l'inscription au territoire, étant difficile d'imaginer par exemple « que les salariés sociétaires votent la délocalisation d'une activité qui les fait vivre ».

C. OES et enjeux de développement soutenable : entre greenwashing et engagement responsable

Néanmoins, rappelons que le lien entre OES et DD n'apparaît pas directement dans les statuts juridiques, excepté pour la Suisse, et rien ne contraint une OES, y compris celles qui se développent dans le secteur agricole, à appliquer une politique de DD. Dans la littérature sur les OES elle-même, le lien est loin d'être manifeste malgré les zones de rapprochement que nous tentons de marquer en recourant aux principes de ces organisations. En outre, les OES ne communiquent pas sur leur intégration de l'environnement ni sur leurs pratiques et ce, alors que l'on assiste aujourd'hui –sous la pression de certaines associations de l'ESS comme des ONG– à une prolifération des termes tels que « socialement responsable », « développement responsable », « gouvernance durable », au risque, pour l'ESS, de se faire damner le pion par d'autres entreprises inscrites dans l'idéologie dominante et surtout soucieuses de se faire une publicité en collaborant avec les ONG sur leur politique de RSE⁶ souvent externe à l'activité même de l'entreprise ! Il importe donc de spécifier le vocabulaire utilisé pour éviter les récupérations terminologiques qui masquent des variantes idéologiques (Swaton 2011).

Précisément, de notre point de vue, ce sont ces mêmes risques de récupération qui sont à l'œuvre dans l'approche réductionniste du DD précédemment évoquée qui peut masquer une absence de véritable changement au sein du modèle. En effet, selon une certaine conception de la durabilité ou soutenabilité « faible », le progrès technologique peut être

⁶ Le terme de RSE est apparu aux Etats-Unis sous le nom de *Corporate Social Responsibility* (CSR). Il vise à accorder à l'entreprise une mission sociale s'ajoutant à celle de rentabilité maximale et inclut des exigences de DD et de gouvernance (Voir Capron et Quairel-Lanoizelée 2010, Gond et Igalens 2010). L'OCDE et le BIT s'intéressent de près à cette notion qui s'est vue définir par la Commission européenne en 2001 à travers la publication d'un « Livre vert ». La RSE est ainsi définie comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes ». Elle aura été un des grands thèmes de Johannesburg 2002 pour promouvoir la philosophie « agir local, penser global ». Pourtant, dans les OES, le bilan sociétal, qui met en œuvre des objectifs sociaux et environnementaux, est antérieur à la RSE. Mais sa vocation est surtout de promouvoir la participation ; il est à vocation interne et n'est pas destiné à une stratégie de communication externe pour améliorer l'image de l'entreprise. Pourtant, il serait également utile si appliqué à d'autres entreprises que les OES. Mais ceci est une autre question.

invoqué comme la clé d'une réussite conservatrice: dans croissance durable, c'est le terme de croissance qui est surtout visé. Dans le cadre de l'ESS, les termes de « social », « participation », « gouvernance » sont souvent repris par des entreprises capitalistes soucieuses avant tout de ce que les auteurs nomment *greenwashing*. C'est ce que certaines ONG reprochent au concept de RSE. Même s'il se veut plus explicite qu'une prolifération de chartes ou de codes éthiques appartenant au registre des « bonnes intentions » et de la philanthropie, la RSE est un concept relevant d'une démarche volontaire. Rien n'oblige – encore – les entreprises qui s'en revendiquent de se plier aux exigences affichées. Un énorme travail de normalisation a été accompli avec la publication d'ISO 26000 pour le management et ISO 14000 (Ponrouch et al. 2011) auparavant. C'est désormais au niveau institutionnel que certaines ONG souhaitent placer le débat, se confrontant à des firmes multinationales récalcitrantes (Capron et al. 2010).

L'avantage des OES relativement aux entreprises classiques est précisément d'accepter d'emblée des pratiques inscrites dans le cadre du DD. Par définition, les OES ne se limitent pas à satisfaire les seuls actionnaires qui ne constituent qu'un aspect des parties prenantes. De manière indirecte mais évidente à la fois, nous avançons le fait que cette absence de contrainte exclusive permet d'accorder plus de place à l'ensemble des parties prenantes, externes et internes pour les OES, et une forme d'inscription privilégiée dans les activités locales que les collectivités publiques ne peuvent qu'encourager. Dès lors, le cadre devient propice à la gouvernance mais aussi, comme le souligne Blanc (2008), à l'engagement des OES dans « des activités nouvelles que les entreprises lucratives ne peuvent développer : parmi ces activités nouvelles se trouvent notamment le recyclage ou le traitement de certains déchets ».

Toutefois, il est vrai que c'est moins le volet écologique que social qui est mis en avant dans les OES, volet qui, au contraire, manque souvent à l'appel dans les entreprises classiques et dans les politiques publiques pour incarner les principes du DD. Ces derniers risquent alors un autre type de récupération *via* un biais écologique. Mais peut-on espérer aller plus loin que la mise en évidence de ce lien implicite entre ESS et DD ? Comment aller au-delà d'une approche strictement sociale ou au contraire strictement écologique tout en dépassant le cadre souvent microéconomique dans lequel les OES sont souvent confinés ? Sans doute importe-t-il à présent de nous tourner vers une autre interprétation du DD. Il s'agit de la soutenabilité forte avec lequel l'ESS comprend, de notre point de vue, plus d'affinité qu'avec la conception de la soutenabilité faible. C'est ce que nous argumentons la section suivante.

III. Quelles perspectives de convergence ?

A. L'autre économie du développement durable et l'intégration des enjeux sociaux

Parmi les multiples approches alternatives du développement durable, nous exposons ici quelques travaux d'économie du développement durable qui portent au cœur de leur analyse les enjeux traditionnels de l'ESS. Parmi les travaux récents, nous avons sélectionné deux grandes contributions qui, si elles convergent dans les constats, proposent des solutions différentes : menées par Thomas Vinod dans le cadre de la Banque Mondiale, les études sur la qualité humaine, sociale et environnementale de la croissance débouchent sur des propositions libérales (« market-friendly ») basées sur la fiscalité et des réformes institutionnelles ; ces propositions contrastent avec celles de Tim Jackson (University of Surrey) qui, dans le cadre de la Sustainable Development Commission (Grande-Bretagne), propose un New Deal écologique directement mené par l'Etat.

Les travaux de Thomas Vinod *et al.* sur la qualité de la croissance (Banque Mondiale, 1999, 2000 et 2008) effectuent une synthèse des travaux des agences de l'ONU et de la Banque Mondiale durant la décennie 1990, et reprennent le principe des trois piliers de la Conférence de la Terre. Vinod *et al.* attirent l'attention sur l'importance, non seulement d'une croissance soutenue, mais surtout des caractéristiques de cette croissance, ce qu'il appelle la qualité de la croissance. Cette qualité de la croissance se mesure notamment en termes d'impact sur la pauvreté, les inégalités, le capital humain, l'environnement, et les ressources naturelles. En particulier, il montre que certaines politiques économiques apportent de la croissance sans avoir d'impact significatif sur la pauvreté, ni sur les autres éléments. De plus, l'auteur attire l'attention sur les interactions possibles et effectives entre inégalités et croissance. Et il fait de même avec les facteurs naturels et la croissance. Autrement dit, après décomposition des effets de la croissance sur une série d'indices, il apparaît qu'une analyse agrégée de la croissance n'est pas pertinente pour étudier le développement économique des pays développés ainsi que des pays en voie de développement.

Par ailleurs, Vinod justifie l'association de ces trois objectifs, sociaux, économiques et environnementaux, par l'idée qu'un développement à long terme est impossible s'il ne prend pas en compte ces trois éléments : si à court terme la politique économique peut en ignorer une partie, à long terme ces éléments sont complémentaires. Prendre soin de l'éducation et de l'égal accès à l'éducation sans se soucier d'environnement et de ressources naturelles, est inefficace à long terme. A un moment ou à un autre, le développement économique sera bloqué par l'un de ces facteurs, à moins de veiller dès le départ à les intégrer dans les objectifs de développement. A titre d'exemple, et du point de vue d'un pays développé ou en développement, l'aménagement du territoire et la sécurisation de ressources comme l'eau, les espaces agricoles et les espaces naturels protégés est une priorité pour une stratégie de long terme.

Arrêtons-nous un instant sur le rapport long terme - court terme. A supposer que le développement durable est lié à cinq facteurs, le travail (flux), le capital matériel (stock), le capital humain (stock), le capital naturel (stock), et l'énergie (flux et stock), on peut considérer qu'à court terme il existe une relation de substitution entre ces facteurs, alors qu'à long terme la relation est complémentaire. Dans une perspective de gouvernance de développement durable, deux problèmes de taille se dressent devant nous: (1) le problème du cycle politique, qui porte d'abord sur un horizon court ; (2) le problème, déjà évoqué, des préférences intertemporelles et de la solidarité intergénérationnelle, auquel on peut ajouter les problèmes de myopie rationnelle ainsi que de choix du taux d'escompte⁷.

Vinod offre un cadre pour penser les trois piliers : à long terme, certes nous serons tous morts, mais les facteurs du développement durable sont complémentaires. De plus, la structure des revenus et du capital humain pèse sur les perspectives de développement. Une structure des revenus inégalitaire est un handicap pour la croissance et pèse sur l'utilisation des ressources ; réciproquement, une surexploitation des ressources en vue de résorber à court terme la pauvreté peut avoir des effets désastreux à long terme et créer un cercle vicieux : pauvreté – surexploitation des ressources naturelles - pauvreté. Enfin, les ménages pauvres sont les plus vulnérables aux changements adverses quant à l'accès aux biens premiers comme l'eau, la santé, l'éducation, l'énergie⁸ : par conséquent, lutter contre la pauvreté suppose une gestion durable des ressources de base et une politique favorisant leur accès ainsi qu'un usage raisonné. En résumé, comme Vinod *et al.* le notent, la plupart de nos outils de

⁷ Sur les questions de myopie rationnelle et de taux d'escompte voir les travaux de W. Nordhaus ainsi que ceux de N. Stern.

⁸ Voir également le rapport de la Banque Mondiale (2008) sur la politique fiscale et la qualité de la croissance.

croissance reposent sur une incitation d'accumulation du capital matériel et financier alors que le bien-être collectif repose sur le capital humain et social ainsi que sur le capital naturel. Notre mode de croissance marche sur la tête... et il s'agit de le remettre à marcher sur les pieds. La discussion sur la qualité de la croissance montre que le seul objectif de croissance du PIB n'est pertinent ni pour l'économie sociale ni pour l'économie du développement durable. De fait, croissance et objectifs sociaux ne vont pas systématiquement ensemble, même si le taux de chômage reste étroitement lié au taux de croissance. En revanche, il existe une relation nette et négative entre croissance (du PIB) et dégradation de l'environnement, ainsi qu'avec l'accroissement de la consommation de ressources naturelles. Ainsi, d'un côté il existe un découplage partiel entre croissance et objectifs sociaux et, d'un autre côté, il existe une relation étroite entre ressources naturelles et croissance.

Partant d'un constat similaire, Tim Jackson (2009) propose dans *Prosperity Without Growth* une refondation de l'analyse du développement et du bien-être. Jackson ne reprend pas l'analyse du bien-être comme consommation de biens et services : *“For at the end of the day prosperity goes beyond material pleasures. It transcends material concerns. It resides in the quality of our lives and in the health and happiness of our families. It is present in the strength of our relationships and our trust in the present community. It is evidenced by our satisfaction at work and our sense of shared meaning and purpose. It hangs on our potential to participate fully in the life of society. Prosperity consists in our ability to flourish as human beings –within the ecological limits of a finite planet. The challenge for our society is to create the conditions under which this is possible. It is the most urgent task of our times”* (2009, p. 16). De là, Jackson mobilise les approches alternatives à l'économie du bien-être pour analyser la « prospérité ». Il se réfère tout particulièrement à l'économie du bonheur et la démonstration qu'au-delà d'un certain seuil de PIB, le bonheur ne croît pas, ainsi qu'à la théorie des capacités de Sen et (surtout) de Martha Nussbaum qui, à la différence de Sen, n'hésite pas à prescrire une liste de capacités prioritaires.

Jackson entreprend une critique du consumérisme comme mode de vie : d'un point de vue économique il s'agit d'une spirale sans fin qui s'auto-entretient et repose sur une dette économique et écologique ; d'un point de vue psychologique, un processus d'attachement affectif opère entre les objets de la vie matérielle et les sujets : les objets sont par ailleurs une manière d'entrer dans le monde extérieur ; d'un point de vue sociologique, la consommation constitue dorénavant le socle de notre vie sociale, de nos codes et langages sociaux : au-delà du matériel, la consommation transporte une symbolique vitale dans nos sociétés. Ainsi, *« stuff is not just stuff »*, comme le dit Jackson (2009, 98). Autrement dit, un changement profond suppose un changement de la « logique sociale », ce qui ne peut se faire du jour au lendemain. La préoccupation pour les emplois, rendue d'autant plus urgente que la crise des subprimes a détruit une part considérable des emplois, trouve une réponse chez Jackson du même type que la macroéconomie keynésienne, c'est-à-dire par un soutien de la demande via les investissements. En effet, Jackson ne doute pas qu'une politique de New Deal par des investissements publics va accroître le niveau d'emploi. Ces investissements ont pour objectif de mettre en place le nouvel ordre économique : écologique et social. Parmi les priorités d'un investissement écologique il cite :

- “- retrofitting buildings with energy and carbon saving measures ;
- renewable energy technologies ;
- redesigning utility networks, in particular the electricity grid;
- public transport infrastructures;
- public spaces (pedestrianization, green spaces, libraries and so on);
- ecosystem maintenance and protection;
- investment in jobs and skills”.

Bien sûr, souligne l'auteur, le taux de rendement financier de ces investissements est bien plus faible que les investissements traditionnels, du moins à court terme : mais mesurer les rendements et la productivité dans un nouveau cadre suppose de tenir compte non seulement du capital matériel et financier mais aussi du capital humain, du capital naturel, des capacités et du bonheur. C'est au regard de ces derniers éléments que doit être évalué le rendement global de l'investissement écologique et social.

Par ailleurs, la logique consumériste rend d'autant plus pénibles et importantes les inégalités : dans la logique de distinction sociale par la consommation, les inégalités sont un élément fondamental pour entretenir la compétition sociale. Ce à quoi appelle Jackson, c'est à un effort massif d'innovation sociale afin de permettre un mode de vie social indépendant de la consommation ; ainsi, si pour partir en vacances il est socialement nécessaire de se rendre le plus loin possible, en un lieu exotique, et pour cela parcourir des milliers de kilomètres pour profiter de services écologiquement désastreux dans des zones défavorisées, il ne sera jamais possible d'effectuer un tournant écologique et social : le frein ici est à la fois la logique de la distinction et celle des capacités (principe de honte⁹).

Du point de vue du développement durable, la compétition sociale est largement improductive. Dès lors, les inégalités n'ont plus de justification sociale et économique. Par ailleurs, il nous apparaît déjà que plus les inégalités sont importantes, plus les problèmes et coûts en termes de santé et de société sont élevés. Ainsi, les Etats-Unis présentent à la fois un indice élevé d'inégalité de revenu, et un indice élevé de troubles sociaux et sanitaires ; à l'opposé se trouvent le Japon, les pays scandinaves et ceux du Benelux ; au centre, la France, l'Italie, l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, la Suisse etc. ; enfin, sans aller à l'extrême de la situation des EUA, se trouvent la Grande Bretagne et le Portugal. En d'autres termes, les inégalités sont contre-productives du point de vue d'une économie écologique et sociale. Nous trouvons ainsi un lien fort et complémentaire entre ESS et EDD. Le défi étant que l'innovation sociale amène à sortir de la logique consumériste et de la distinction de manière à permettre un accroissement des possibilités de bonheur et d'étendre nos capacités tout en restant dans des limites écologiques strictes.

Comment opérer un tournant vers une prospérité écologique et sociale ? Il y a l'innovation sociale dont l'initiative est individuelle et se situe du côté des citoyens consommateurs et entrepreneurs ; mais cette initiative doit être encouragée par un système d'incitations rationnelles mis en place par l'Etat. Aussi l'Etat joue un rôle crucial dans la structure des incitations et, par conséquent, se doit de les réviser dans le sens d'une prospérité écologique et sociale. De plus, ses dépenses doivent être reconsidérées en faveur d'investissements écologiques et sociaux. Le financement de ces nouvelles politiques peut se faire via un accroissement de l'épargne domestique, rendu possible par une réduction du consumérisme, et la mise en place d'une fiscalité verte (taxe carbone, droits à polluer, etc.), de taxes sur les transferts financiers internationaux (taxe Tobin), ainsi que d'une révision de l'imposition qui vise à relever le taux d'imposition des ménages les plus riches. A cela s'ajoute les économies réalisées sur l'emploi d'énergies et sur la réduction des coûts de santé (moins de pollution, moins de coûts).

Le cadre d'analyse offert par les concepts de « qualité de croissance » et de « prospérité » permet de penser ensemble et de manière systématique enjeux d'économie sociale et enjeux d'économie des ressources naturelles et de l'environnement dans une perspective de développement durable. Néanmoins, comme nous l'avons souligné dans le point (2.3) précédent, de nombreuses difficultés et obstacles demeurent en vue d'accorder

⁹ Le principe de honte s'applique ici dans la mesure où un individu peut avoir honte de ne pas être allé en vacances à tel ou tel endroit.

harmonieusement objectifs sociaux et objectifs naturels. Il reste à voir en quoi l'ESS peut répondre en partie à ces conceptions alternatives du DD.

B. Repenser la croissance et le DD *via* l'ESS ?

L'ESS tend à être invoquée en situation de crise comme « la » réponse au dilemme présent (Parodi 1984, Jeantet 2008). Notons cependant qu'il ne s'agit pas pour nous de prétendre que l'ESS est un modèle parfait, la solution unique et magique à la sortie de crise. L'ESS comprend des failles, des difficultés à concilier les exigences qu'elle implique. Mais elle est aussi porteuse de modèles alternatifs au modèle unique de rentabilité. Et c'est en ce sens qu'elle intéresse les acteurs qui la promeuvent par leurs pratiques innovantes qui viennent bousculer le champ des théoriciens. A la dimension individualiste et intéressée de l'*homo oeconomicus*, s'oppose la vision d'un homme motivé par le collectif et prêt à accepter un salaire moins élevé pour gagner plus de sens et adhérer à une structure dans laquelle les valeurs sont censées s'incarner. C'est ce que montrent les études en la matière (Rose-Ackerman 1996, Borzaga et Depedri 2004) ainsi que la nécessité de manager autrement aussi ce type d'organisation (Mertens 2010). Dans la théorie économique standard, l'articulation n'est pas encore évidente et c'est le modèle dominant qui est encore véhiculé, y compris dans la thèse de la survie ou de l'adaptation pour des entreprises en crise (Borzaga et Tortia 2009).

Il n'en reste pas moins qu'au niveau macroéconomique, l'ESS est souvent posée comme alternative à la croissance standard ne prenant en compte que le PIB. Dans l'ESS, il s'agit donc de penser autrement le rapport au travail (Aznar et al. 1997, Lipietz 1999) et surtout la croissance et le concept même de richesse selon les expressions de Viveret (2003) et de Méda (2010) qui n'hésitent pas à formuler des propositions concrètes. Précisément, nous soulignons ici que ces propositions font écho aux conceptions alternatives du DD précédemment évoquées.

Selon Gendron et Révéret (2000, p.117), « les économistes sont les premiers à faire valoir que les mécanismes de marché ne donnent pas les bons signaux de prix en matière d'environnement et qu'il est nécessaire de les corriger pour parvenir à une allocation optimale (...) C'est la réglementation, et non l'efficacité ou la rentabilité, qui constitue le premier facteur de motivation à la modernisation environnementale des entreprises. Derrière les souhaits et les bons vœux, la contradiction économie/environnement subsiste ». Il est vrai que la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) de 2001 oblige désormais les sociétés cotées en Bourse à prendre en compte dans leur rapport annuel les conséquences environnementales de leur activité. La loi Grenelle II de 2010 étend désormais cette obligation aux entreprises de plus de 500 salariés (voir www.toutsurlenvironnement.fr). Mais il n'existe pas vraiment de processus d'harmonisation. En fait, selon Gendron et Révéret (op. cit., p. 118) « le débat sur l'harmonisation des logiques économiques et environnementales peut prendre des formes très contrastées selon la conception de l'économie et l'articulation qu'on lui prête avec le champ social et politique ». L'EDD constitue avant tout « un nouveau cadre à l'intérieur duquel pourront se nouer de nouveaux compromis qui tiendront compte, cette fois, des contraintes écologiques ».

Mais comment rendre compte en interne de ce cadre ? Quelle peut être la richesse sociale des OES (Noya et Clarence 2009) et par quel(s) critère(s) mesurer l'utilité sociale ? La notion d'utilité sociale est issue de l'ESS. Elle résulte de l'initiative des OES qui souhaitent mesurer leur apport dans la collectivité en matière d'intérêt général et *via* une démarche participative,

chaque partie prenante étant sollicitée dans cette pratique auto-évaluative¹⁰. L'agence Avise, qui regroupe les principaux représentants de l'ESS en France s'est associée notamment à la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale (DIIESES) pour évaluer l'utilité sociale et a proposé de lancer en 2004 une expérimentation auprès d'associations et d'entreprises volontaires pour participer à une évaluation de l'utilité sociale et de leur appropriation collective. S'il n'est pas possible de standardiser des pratiques qui, par essence, sont spécifiques à chaque OES, on peut cependant réfléchir et formuler une méthodologie adaptée (voir les travaux de Gadrey 2006 ; Gadrey et Jany-Catrice 2007) tout en se méfiant une fois encore des récupérations idéologiques, déjà à l'œuvre dans le concept américain de « retour social sur investissement » (SROI)¹¹.

Précisément, certains prétendent qu'il en va de même pour la délicate question des indicateurs du DD. En ce sens, l'ESS aurait valeur d'exemple. Ainsi, selon G. De Schutter, dans un entretien paru dans le Hors-série n° 48 d'*Alternatives Economiques* de mars 2011, « les indicateurs doivent indiquer les enjeux sociaux et les contraintes environnementales en tant que tels et non à travers leurs effets ou leurs mesures dans le champ économique » (p. 40). Pour F. Jany-Catrice (Ibid., p. 68), le développement durable comprend de multiples dimensions que l'on peut difficilement recouper à l'aide d'un seul indicateur. Formes et usages sont donc deux aspects à bien différencier. A titre illustratif, les indicateurs de développement durable français, suisses et européens se présentent sous la forme d'un « tableau de bord » composé d'un nombre important de données quantitatives en vue d'un suivi régulier même si les plus de 150 indicateurs retenus sont discutables en soi, et certains liés au PIB. L'auteur déplore un manque de concertation quant à l'élaboration de critères devenant le fait d'une poignée d'experts.

Pourtant, des expériences locales de mesure existent et sont à valoriser pour peu que l'on accepte le passage du global au local. Des initiatives spécifiques ont émergé dans différentes régions de France, à l'instar du programme indicateurs 21 en Nord-pas-de-Calais ou encore le projet Isbet en Bretagne (pour le détail de ces initiatives, nous renvoyons à AE 2011). Il en va de même au niveau européen (en Italie notamment avec la création par un réseau associatif regroupant plusieurs associations et ONG d'un indicateur composite comparant la qualité du développement des différentes régions italiennes. Voir www.sbilanciamoci.org/index.php) et mondiales (voir www.communityindicators.net et www.appliedsurveyresearch.org). Dans cette optique, on peut imaginer que la construction d'indices internationaux communs co-existe avec une élaboration propre à chaque territoire.

C. L'alliance entre ESS et EDD : le défi du pluralisme et de la cohérence

A l'issue de cet article, il nous apparaît que la clé réside sans doute moins dans la recherche forcenée et manifestement erronée d'un repère unique que dans l'adaptation et la recherche des indicateurs en fonction de la géographie des territoires et des pays. Cette recherche peut, certes, se faire à tâtons, mais l'essentiel reste d'innover pour parvenir à des critères collectivement approuvés à l'opposé d'une imposition autoritaire. En d'autres termes, accepter que plusieurs indicateurs, comme par exemple les 80 indicateurs du système MONET de mesure du développement durable en Suisse, sont nécessaires pour englober la

¹⁰ Voir « Evaluer l'utilité sociale de son activité. Conduire une démarche d'auto-évaluation », *Les cahiers de l'Avise*, n°5, novembre 2007.

¹¹ Il s'agit d'importer dans les organisations dites sociales au sens de *social business* des méthodes inspirées de l'entreprenariat classique pour une rentabilité maximale qui, rappelons-le, n'est pas l'objectif premier des OES. Dans cette optique, le concept d'utilité sociale, fortement marqué par des préoccupations anthropocentrées, s'éloigne des préoccupations de la soutenabilité forte

complexité du développement durable est une démarche qui n'impose pas de renoncer à la cohérence. Le principe de pluralisme et de diversité, appuyé sur un principe de démocratie, est profondément attaché aux approches de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'à celle du développement durable. Si, à long terme, les facteurs que sont « la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique », s'avéraient conflictuels, alors il serait nécessaire d'avoir un indicateur unique d'arbitrage et de mesure. Aussi, soulignons qu'il n'est possible de se passer d'un critère unique de mesure et d'arbitrage parce que la question des arbitrages entre objectifs sociaux, humains et écologiques, se résorbe dès que l'on adopte une perspective de long terme. A long terme, ces objectifs sont complémentaires et c'est à travers le cadre des organisations d'économie sociale et solidaire que peut se réaliser le projet d'un développement soutenable fort. On peut ainsi penser que l'agent représentatif de cette approche aurait des préférences qui impliqueraient un classement lexical des trois éléments suivants : S (Solidarité sociale), E (Efficacité économique) et R (Responsabilité écologique).

Une société organisée autour des principes de l'EDD, au sens des trois piliers, solidarité sociale, efficacité économique et responsabilité écologique, suppose un tissu économique et entrepreneurial qui repose sur les principes de l'ESS : il nous semble que l'entrepreneuriat à la Jackson est du type de celui de l'ESS, mais avec une réflexion sur le capital naturel et les objectifs écologiques beaucoup plus poussée de la part de l'ESS et, notamment, pour penser le lien écologie-social.

En soi, cette réflexion écologique n'est pas nécessaire à l'ESS, dans le sens où elle lui serait liée de manière intrinsèque : il s'agit d'une alliance stratégique choisie qui, d'un point de vue philosophique et moral, renforce la démarche de l'économie sociale et solidaire dans un monde aux ressources limitées. Du côté de l'économie du développement durable de type soutenabilité forte, il ne s'agit pas du même processus : penser la mise en œuvre des politiques macroéconomiques de développement durable suppose de concevoir quelles sont les organisations microéconomiques qui sont le plus en mesure de réaliser pleinement ce tournant écologique. Or l'entrepreneuriat et les valeurs de l'économie sociale et solidaires nous apparaissent comme les plus à même de réaliser ces objectifs écologiques. Les organisations de l'ESS sont donc le canal par lequel peut se réaliser le développement durable. Ainsi, le lien entre ESS et EDD n'est pas symétrique, et il faut prendre pleinement la mesure de cette particularité.

Pourquoi les organisations d'économie sociale et solidaires sont-elles pertinentes pour l'approche de soutenabilité forte ? Nous évoquons ici les principales raisons :

(1) Elles ne supposent pas une rentabilité financière forte, ce qui dans le sens du DD et d'une recherche de qualité de la croissance en faveur du capital humain et social ainsi que du capital naturel et non du capital matériel et financier. Il ne s'agit pas de décroissance ici, mais de qualité de la croissance. Cette approche est à rapprocher des travaux de l'économiste classique Sismondi qui préconisait un développement tourné vers le « bonheur » des populations plutôt que centré sur l'accumulation du capital. Une telle approche amène à ne pas chercher à maximiser le taux de croissance du PIB mais du « bonheur » : Sismondi concluait à une nécessaire croissance lente d'un point de vue quantitatif mais prospère d'un point de vue qualitatif;

(2) Dans le choix technique opéré au sein de la firme sociale et solidaire, le capital financier et matériel n'est pas favorisé par rapport au travail, au contraire –ce qui est en faveur du capital naturel. L'organisation sociale et solidaire valorise par définition le « facteur travail », ce qui, en soi, est déjà positif au regard du capital naturel. En revanche, à cela doit être ajouté un objectif d'accroissement du capital naturel per se ;

(3) Dans ces organisations, contre les inégalités, l'échelle des salaires est resserrée, ce qui apporte, au niveau macroéconomique, des effets bénéfiques pour le capital naturel comme le montrent Vinod *et al.* Les inégalités sociales et économiques ont un impact négatif sur l'environnement et les ressources naturelles ;

(4) Les entreprises d'ESS affichent explicitement et promeuvent l'intérêt collectif comme raison d'être. Ce système de valeur n'est pas en soi bénéfique pour le capital naturel, mais permet de mettre en avant, non pas le principe des intérêts égoïstes et de la main invisible des marchés comme mode de coordination, mais la participation individuelle à des valeurs communes qui incluent le développement durable ; aussi, il faut que l'entreprise se fixe comme objectif l'accroissement du capital humain au sens d'épanouissement humain, mais aussi celui de l'accroissement du capital naturel. Comme nous l'avons souligné, dans un cadre macroéconomique de long terme, la cohabitation des deux objectifs, i.e. accroître le capital humain et le capital naturel, i.e. la prospérité, vont de pair. Néanmoins, il ne faut pas ignorer qu'à court terme, dans un cadre microéconomique, celui de l'entreprise comme organisation, ces objectifs peuvent être conflictuels selon les situations. Par conséquent, il est improbable que seuls des objectifs internes à l'organisation et les valeurs de ses membres suffisent à résoudre les situations conflictuelles : une structure macroéconomique d'incitation en faveur du capital humain et du capital naturel est indispensable. C'est cette structure des incitations, qui inclut une révision de la comptabilité de manière à élaborer des indicateurs de progrès social et écologique, qui permet de construire un lien entre court terme et long terme.

(5) Une synergie immédiate apparaît entre OES et objectifs de développement durable pour ce qui est du « développement local » ; comme nous l'avons souligné, les OES accordent une importance cruciale à la collectivité, à commencer par celle qui dans l'environnement immédiat. Le développement local, au sens géographique, est prioritaire et inscrit dans la tradition des OES. Par ailleurs, ce principe de développement local est fondamental et constitue une des préconisations premières de l'économie du développement soutenable fort. Soulignons que la préoccupation pour le « local » n'exclut pas des réflexions internationales. A titre d'exemple, la Fondation Desertec, qui vise à installer des centrales électriques solaires en Afrique du Nord et au Moyen Orient, en vue d'alimenter les pays européens, met en avant les conséquences en termes de développement local pour la zone de production. En effet, pour la zone de production, les gains en termes d'emplois, de transfert de technologie, de ressources énergétiques, d'accumulation de capital financier et matériel tout comme humain, est un argument clé. Pour la zone de consommation, la qualité écologique et sociale de l'énergie consommée, avec le coût financier modéré, sont les avantages premiers, à ajouter à ceux de l'effort de recherche et développement considérable requis pour la mise en œuvre d'un tel projet.

Ainsi, l'alliance entre économie sociale et solidaire et économie du développement durable au sens de la soutenabilité forte offre des potentialités considérables, à condition d'établir un nombre non négligeables d'ajustements réciproques. Néanmoins, d'une part ces ajustements n'entrent en aucune mesure en contradiction avec les valeurs et les objectifs de l'ESS : au contraire, il s'agit d'un élargissement des perspectives de celle-ci ; d'autre part, les problèmes générés par ces ajustements nous semblent acceptables au regard des solutions potentielles offertes à l'ESS comme à l'EDD. Préparer le cadre dans lequel s'intégreront économie sociale et solidaire et développement durable, en vue d'un développement responsable, est la tâche à laquelle nous tentons de contribuer.

Conclusion

Soulignons que le terme de « développement durable » recoupe le même paradoxe que dans celui d'économie sociale : le développement est un terme ambigu et connoté, longtemps associé à la croissance économique et imposé comme modèle parfait à suivre dans les PED (Rist 1994) ; l'adjonction du terme durable à celui de développement évoque au contraire ce qui doit durer, bien que les deux conceptions de soutenabilité faible ou fort s'affrontent. Pour Brunel (2011) il s'agit de deux idéologies différentes ; pour Mancebo (2010), les deux approches sont combinables malgré leur différence qui révèle aussi un antagonisme de taille : l'opposition entre équité spatiale et équité intergénérationnelle.

Parallèlement, le terme d'économie, associé à l'idéologie dominante, évoque davantage ce qui doit relever de la lucrativité alors que le vocable « social » qui lui est associé renvoie au contraire à une mission d'un autre ordre. Et quant au sens et à la forme à accorder à cette mission, les théoriciens ne parlent pas toujours d'une même voix, ce qui n'aide pas à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS souvent cantonnée, à tort, à une politique de cohésion sociale ou à un secteur « fourre-tout ».

La prise en compte du DD et de l'ESS dans les littératures correspondantes est loin d'être manifeste et abondante. Le lien entre les deux est souvent peu apparent d'une part et, d'autre part, réduit à une approche microéconomique de l'ESS avec des analyses plutôt centrée sur l'entrepreneuriat social et la manière dont les entreprises peuvent appliquer des principes que l'on pourrait qualifier d'écologiques. Si on en reste là, autant promouvoir aussi les récentes politiques de RSE qui fleurissent dans les entreprises classiques dont les plus importantes sont contraintes désormais par la loi de publier certaines informations relatives à l'environnement. Mais nous avons souhaité aller au-delà d'une réduction du DD à la seule prise en compte de l'environnement au sein des entreprises¹². Et de manière complémentaire, se pencher sur la manière pour le DD d'inclure le social.

A l'instar de l'ESS, le DD est loin d'offrir un modèle unanime et homogène. Outre le risque de récupération précédemment exposé, celui d'alarmisme est à signaler aussi. Nous le plaçons sur la même ligne que celle affirmant que l'ESS est le seul modèle possible et que le capitalisme doit cesser pour un retour à une économie de troc. Evidemment, nos comportements sont à remettre en question. Toutefois, il serait dangereux et inefficace pour être crédible de sombrer tout aussi bien dans le catastrophisme (Mancebo 2010) que dans ce que Brunel (2011) nomme la disneylandisation du monde.

Le DD est un concept qui, à l'instar de l'ESS comprend des contradictions internes ; mais reconnaître ces différences est le premier pas vers une approche intégrative, au cas par cas, sans modèle unique de DD qui diffère d'un pays à l'autre (Mancebo 2010) et en fonction des intérêts politiques en jeu, y compris dans les partis écologiques dont les affirmations ont parfois évolué comme celles sur la nécessité de préserver les forêts matures par exemple. Sur bien des points, les spécialistes ne cautionnent pas le principe de précaution basé sur l'éventualité d'un risque.

Si des alternatives - plutôt qu'une conception unique - sont possibles, nous soutenons que l'ESS, elle-même porteuse de différences internes qui sont sa marque de fabrique, peut offrir au cadre du DD des pratiques adaptées. Pour ce, rappelons que dans l'ESS, l'homme est au cœur du projet. Dans cette optique, il importe de lui donner une place dans le volet social et environnemental à la fois : ne pas lui supprimer son environnement pour enrichir de grosses

¹² Y compris avec le bilan sociétal bien qu'il s'agisse d'un outil d'évaluation interne très intéressant qui pourrait faire l'objet d'une autre analyse.

firmes ou se préserver des îlots de nostalgie pour vieux occidentaux, mais lui restituer au niveau local des terres pour la culture *via* des coopératives notamment en vue d'une prise en compte vraiment efficace du DD au niveau global. L'essence d'une OES est un atout permettant la mutualisation des ressources, la mise en œuvre d'un projet commun, la gestion démocratique et l'instrumentalisation du profit au service du projet initial.

Promouvoir une économie et un développement responsables c'est replacer l'homme au cœur du projet. La nécessaire et délicate (car qui les prendra en compte ?) intégration des générations futures ne doit pas occulter les besoins des populations présentes. C'est cette articulation constante à arbitrer entre l'économie et le social, le développement et le durable qui constitue le véritable enjeu de ce nouveau millénaire.

Références bibliographiques

- Alternatives économiques, (2006), « *L'économie sociale de A à Z* », Hors-série n° 12 janvier.
- Alternatives économiques (2011), « *La richesse autrement* », Hors-série n° 48, mars.
- Archambault, E. (2003) « Pourquoi la France a-t-elle si peu de fondations ? », *RECMA. Revue Internationale de l'Economie Sociale*, 287, p. 68-84.
- Aznar G., Caillé A., Laville J.L, Robin J., et Sue R. (1997), *Travail, activité, revenus pour tous? Vers l'économie plurielle*, Syros.
- Batifoulier P. (1995), *L'économie sociale*, Que sais-je, Presses Universitaires de France.
- Bidet E. (2000), "Economie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique", *Sociologie du travail*, 42, p. 587-99.
- Blanc J. (2008), « Responsabilité sociale des entreprises et économie sociale et solidaire : des relations complexes », *Economies et Sociétés*, XLII(1), série W, 10, p. 55-82.
- Borzaga, C. et Depedri S. (2004), "Interpersonal relations, job tenure and job satisfaction in organisations: some empirical results in social and community care services", in Gui B. et R. Sugden éd., *Economics and social interaction: accounting for interpersonal relations*, Cambridge University Press.
- Borzaga, C., Tortia E.C. (2009), "Les organisations de l'économie sociale dans la théorie de la firme", in A, Noya et E. Clarence éd., *Pour une économie sociale, créer de la richesse par l'intégration sociale*, Economica.
- Brunel S. (2011), *Le développement durable*, Que sais-je, Presses Universitaires de France, 4^{ed}.
- Bürgenmeier B., *Economie du développement durable*, De Boeck, 2005.
- Capron M., Quairel-Lanoizelée F. (2010), *La responsabilité sociale d'entreprise*, La Découverte, 2^{ed}.
- Capron M., Quairel-Lanoizelée F., Turcotte M-F (2010), *Iso 26 000 : une Norme « hors-norme » ? Vers une conception mondiale de la responsabilité sociétale*, Broché.
- Chopart J-N., Renet G., Rault D. (2006), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte.
- Dahan Dalmedico A. (ed.), *Les modèles du futur*, La Découverte.
- Defourny J., Develtere P., Fonteneau B. (1999), *L'économie sociale au nord et au sud*, Bruxelles, De Boeck.

- Defourny J., Nyssens M. (2006), *Social Enterprise, At the crossroads of market, public policies and civil society*, Routledge.
- Demoustier D., Rousselière D. (2005), “L'économie sociale et coopérative des associationnistes: de la critique des fondements de l'économie politique à la régulation sociale du marché”, *Annals of Public and Cooperative Economics*, 76(4), p. 517-541.
- Desroche H. (1983), *Pour un traité d'économie sociale*, Ciem.
- Draperi J-F. (2007), *Comprendre l'économie sociale, Fondements et enjeux*, Dunod.
- Evers A., Laville J-L. (2004), *The third sector in Europe*, Edward Elgar, Cheltenham.
- Favreau, L. (1997), *L'économie sociale mise en perspective: renouvellement au nord et émergence au sud*, Hull.
- Gadrey J. (2006), « L'utilité sociale en question : à la recherche de conventions, de critères et de méthode d'évaluation », in Chopart J-N, Neyret G., Rault D. (dir), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, La Découverte.
- Gadrey J., Jany-Catrice F. (2007), *Les nouveaux indicateurs de croissance*, Repères, La Découverte.
- Gendron C., Revéret J-P. (2000), « Le développement durable », *Economies et Sociétés*, 37, p. 111-124.
- Georgescu-Roegen N. (1999), *The Entropy Law and the Economic Process*, IPublisher.
- Gond J-P., Igalens J. (2010), *La responsabilité sociale d'entreprise*, Que sais-je, Presses Universitaires de France, 2^eed.
- Gordon R. B., T. C. Koopmans, W. D. Nordhaus et B. J. Skinner (1987), *Toward an Iron Age*, Harvard University Press.
- Guesnerie R. et Tulkens H. (2008), *The Design of Climate Policy*, The MIT Press.
- Guorguievsky B., Haake J. (2010), *L'entreprise légère*, Delachaux et Niestlé.
- Gueslin A. (1998), *L'invention de l'économie sociale*, Economica.
- Hotelling H. (1931), “The Economics of Exhaustible Resources”, *Journal of Political Economy*, 39(2), p. 137-175.
- Jackson T. (2009), *Prosperity without Growth*, The Sustainable Development Commission, UK.
- Jeantet T. (2008), *L'économie sociale une alternative au capitalisme*, Economica.
- Kasser T. (2008), *Redefining Prosperity*, The Sustainable Development Commission, UK.
- Laville, J.L. (1994), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer.
- Laville, J.L., Glémain P. (2009), *L'économie sociale et solidaire aux prises avec la gestion*, Desclée de Brouwer.
- Lipietz A. (1999), *L'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale. Rapport d'étape au ministre de l'Emploi et de la Solidarité*, Paris.
- Méda D. (2008), *Au-delà du PIB. Pour une autre mesure de la richesse*, Champs, Flammarion.
- Meyer, M., Ohana M. (2007), “Les entreprises sociales dans un monde marchand. A la recherche d'un management efficace des hommes”, *Management et Avenir*, 11, (1), p. 187-202.
- Nordhaus W. (2008), *A Question of Balance: Weighing the Options on Global Warming Policies*, Yale University Press.

- Nordhaus W. (1991), "To slow or not to slow: the economics of the greenhouse effect", *The Economic Journal*, 101, (407), p. 920-937.
- Noya A., Clarence E. (2009), *Pour une économie sociale*, « Créer de la richesse par l'intégration sociale », Economica, Lonrai.
- Mancebo F. (2010), *Le développement durable*, Armand Colin, 2^{ème} éd.
- Mertens S. (2010), *La gestion des entreprises sociales*, Edipro.
- Parodi M. (1984), "Tiers secteur, économie sociale et crise." *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, 12, p. 100-120.
- Parodi M. (1998), « Sciences sociales et « spécificité méritoires » des Associations », *La Revue du MAUSS*, 11.
- Parodi M. (2005), « Economie sociale et solidaire et développement local », *RECMA. Revue Internationale de l'Economie Sociale*, 296, p. 26-41.
- Ponrouch A., Aubrun M., Brun E., Graffin O., Delchet-Cochet K. (2011), *ISO 26000 – Responsabilité sociétale, Comprendre, déployer, évaluer*, AFNOR.
- Ramsey F.P. (1928), "A Mathematical Theory of Saving", *Economic Journal*, 38, (152), p. 543 559.
- Rawls J. (1971), *Théorie de la justice*, trad. par Audard C., Seuil, 1987.
- Rist G. (1996), *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Rose-Ackerman S. (1996), "Altruism, nonprofits and economic theory", *Journal of Economic Literature*, 34, p. 701-728.
- Solow R. (1974), "The Economics of resources or the resources of economics", *The American Economic Review*, 64, (2), p. 1-14.
- Stern N. (2006), *Stern Review on the Economics of Climate Change*, UK Government Report.
- Swaton S., (2011), *Une entreprise peut-elle être sociale dans une économie de marché ?*, De l'Hèbe, La Question, 72.
- Vienney C. (1994), *L'économie sociale*, Repères, La Découverte.
- Vinod T. (1999), *The Quality of Growth*, IMF.
- Viveret P. (2003), *Reconsidérer la richesse*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues.
- World Bank (2008), *The Quality of Growth: Fiscal Policies for Better Results*
- World Bank (2000), *The Quality of Growth*, Oxford University Press.